

N° 24
S É N A T

PROJET DE LOI

adopté

le 25 octobre 1990

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1990 -1991

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

autorisant l'approbation d'une convention d'entraide judiciaire en matière pénale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Canada.

Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat : 362 (1989-1990) et 42 (1990-1991).

Article unique.

Est autorisée l'approbation de la convention d'entraide judiciaire en matière pénale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Canada, signée à Paris le 15 décembre 1989 et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré en séance publique, à Paris, le 25 octobre 1990.

Le Président,

Signé : ALAIN POHER.

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 362 (1989-1990), Sénat.